



DECISION DU MAIRE

DEC-2026-04-038

OBJET : CESSIION VEHICULES RENAULT CLIO ET RENAULT MASCOTT

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 5° relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

VU la délibération n°2026-30-03-01 du 30 mars 2026 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire pour aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

CONSIDERANT l'état général caractérisé par une usure avancée et une dégradation importante rendant leur maintien en exploitation non pertinent, les véhicules de la marque Renault Clio immatriculé 187EDK78 et Renault Mascott immatriculé GN-964-NL sont cédés en l'état ;

CONSIDERANT la reprise par la société M.D.A. dépannage achat auto vente, domiciliée 11 rue Victorien Sardou 78190 Trappes qui en assume la responsabilité à compter de la cession ;

DECIDE

- 1) DE SORTIR** de l'inventaire les véhicules suivants avec une date de cession au 15 avril 2026 :
 - Renault Clio immatriculé 187EDK78 ; enregistré sous le numéro d'inventaire AUT0000057
 - Renault Mascott immatriculé GN-964-NL ; enregistré sous le numéro d'inventaire AUT0000367
- 2) DE VALIDER** la cession à titre gracieux des véhicules à la société M.D.A. dépannage achat auto vente, domiciliée 11 rue Victorien Sardou 78190 Trappes ;

Fait à Noisy-le-Roi, le 16 avril 2026

Le Maire,
Christophe MOLINSKI

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Christophe MOLINSKI, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de l'égalité et de sa notification.

